



La réforme du Lycée : argumentaire FCPE

7 décembre 2009

Voici ce que réclamait la FCPE il y a un peu plus d'un an¹, juste avant la conférence de presse de Xavier Darcos du 21 octobre 2008 sur la réforme du Lycée :

- Une réforme qui soit avant tout pédagogique et mette fin au binôme cours magistral/travail à la maison qui partage encore aujourd'hui le temps de travail des lycéens.
- Un tronc commun pour tous sans distinction de filières.
- Une réforme mettant le lycéen au centre du système, et non faite pour répondre à la demande de la faculté, ou à la demande du monde professionnel.
- Une réforme du lycée accompagnée d'une réforme du collège.
- Un lycée qui ne soit pas une machine à exclure.
- Une réforme intégrant l'orientation.
- Une réforme permettant de donner de l'autonomie aux jeunes. C'est-à-dire qu'ils sachent réfléchir par eux-mêmes.

Le projet de réforme – ou plutôt de changement - présenté par Luc Chatel n'est certes pas un « copié-collé » des propositions faites par le groupe *De l'ambition pour la réforme des lycées* auquel participe la FCPE², mais ce projet se démarque cependant de celui présenté par Xavier Darcos un an plus tôt et on y trouve des avancées qui peuvent être intéressantes.

Si le respect du rythme de vie des lycéens n'est pas le fil conducteur de la réforme, le projet n'intègre jusqu'ici pas les exigences horaires de chacune des disciplines et n'alourdit donc pas l'horaire des lycéens.

Suite à cette présentation par Luc Chatel, la FCPE s'est exprimée à plusieurs reprises.

Une première fois dans un communiqué du 13 novembre 2009³ pour dire qu'enfin la FCPE était entendue, que le ministre avait fait un premier pas, mais qu'il fallait aller plus loin.

Une seconde fois, le 27 novembre, dans un communiqué commun avec le SGEN-CFDT et le SE-UNSA⁴, prenant acte de l'ouverture de perspectives encourageantes pour les lycéens, mais réclamant de la part du ministre plus d'investissement.

¹ Réflexion du conseil d'administration national du 11 octobre 2008.

² Dont les propositions et arguments ont été publiés le 8 avril 2009 sous le titre *Oser le changement*.

³ **C'est un début, Monsieur le ministre !** 13 novembre 2009.

⁴ **Réforme du lycée : agir pour une réforme au service des lycéens et des personnels**, 27 novembre 2009 (*en commun avec le SE-UNSA et le SGEN-CFDT*).

Ce n'est pas la réforme que la FCPE souhaitait mais il y a des leviers pour le changement qu'il faut oser comme l'accompagnement personnalisé, le tutorat, le rééquilibrage des filières, le maintien des TPE et le tronc commun en première et le renforcement du conseil pédagogique.

Le projet de réforme vise à redonner à la classe de seconde son caractère de classe de détermination, ce dont la FCPE ne saurait se plaindre. Les enseignements dits « de détermination », qui étaient devenus en fait des enseignements de pré-orientation, laissent la place à des enseignements d'exploration dont l'appellation laisse entendre qu'un « droit à l'erreur » sera enfin reconnu à l'élève. Les établissements pourront éventuellement organiser ces enseignements sur une base semestrielle, formule en faveur de laquelle la FCPE s'était prononcée.

L'objectif affiché de limiter les redoublements, domaine où le système éducatif français est champion du monde, ainsi que l'instauration de passerelles entre les séries correspond à des demandes de la FCPE.

La FCPE n'a jamais cru que le triptyque « un prof, une classe, une heure de cours » constituait l'alpha et l'oméga de l'organisation des collèges et lycées. Que pour certains enseignements, par exemple les langues vivantes, il soit renoncé au groupe classe pour former des groupes de compétences, cela relève de l'innovation pédagogique. Cette innovation a été précédée d'une expérimentation depuis la publication de la note de service n° 2001-158⁵.

La modularisation des enseignements n'est qu'amorcée avec l'instauration des enseignements d'exploration. C'est un petit pas. La fusion des voies générale et technologique n'a pas été retenue.

Cependant, et malgré de réelles avancées, nos demandes ne sont encore pas entièrement satisfaites :

- La réforme globale Collège / Lycée n'est pas au rendez-vous. Une véritable réforme du Lycée doit intégrer la classe de troisième, qui fait partie du cycle d'orientation, ainsi que le Lycée professionnel.
- L'absence de moratoire sur les suppressions de postes et la déssectorisation rend cette réforme difficile à réaliser.
- La réforme de la formation des enseignants n'est pas en cohérence avec les annonces pour le Lycée.

Dans ce contexte, nous avons multiplié les démarches auprès du ministère de l'Éducation nationale pour demander des compléments d'information, des changements sur le contenu de cette réforme et des garanties sur certaines modalités d'application.

Ainsi, la FCPE, lors de la CSL (*Commission spécialisée des Lycées*) du 2 décembre dernier, a émis des propositions et exprimé des demandes :

⁵ B.O. n° 31 du 30 août 2001.

- Dotation des heures à la structure (par division) et non aux effectifs (par élèves), pour éviter que les établissements qui attirent des élèves ne prennent des heures aux établissements qui en perdent.
- Explicitation du contenu de l'accompagnement dans les textes : pas de soutien disciplinaire mais mention explicite que cela sera consacré à des TPE supplémentaires, à l'éducation à l'orientation et à la méthodologie.
- Explicitation du rapport entre tutorat/accompagnement/équipe pédagogique de la classe.
- La mise en place de groupes de compétences (les 5 compétences des certifications européennes) et non de groupes de niveau en langues vivantes.
- Des garanties sur le fait qu'il n'y aura pas de suppressions de postes.
- L'intégration de la troisième et de l'ensemble du lycée dans la réforme.

D'autre part, un courrier conjoint FCPE, UNL et FIDL a été envoyé au ministère de l'Éducation nationale le 7 décembre 2009.

Quelques arguments

Dans la réforme qui sera soumise au vote du CSE ce 10 décembre, voici les points qui nous paraissent aller dans le sens de nos demandes, même si tout n'est pas calé :

- **Les 2 heures d'accompagnement** rejoignent une préoccupation de la FCPE, qui aurait néanmoins préféré que ce temps soit de trois heures. Cet accompagnement doit bien être distinct du soutien scolaire ou du temps pédagogique. Il s'agit de donner aux élèves des outils et une méthodologie, pour leur permettre d'être plus efficaces dans leurs apprentissages. Les TPE que nous souhaitons voir s'installer aux trois niveaux (2^{nde}, 1^{ère}, Terminale) doivent pouvoir trouver leur place dans cet accompagnement. L'accompagnement doit être défini comme différent du face-à-face pédagogique classique et être organisé de manière transversale. Il vise à l'autonomie de l'élève par le biais de travaux de type TPE, l'heure de TPE étant maintenue en classe de 1^{ère}. Cet accompagnement se met en place sans alourdir le temps de travail des lycéens, ce qui est positif. En outre, pour la première fois, ces deux heures figurent dans l'emploi du temps des élèves et entrent dans le temps de service des enseignants, ce qui devrait assurer leur mise en œuvre effective.
- **La mise en place du tutorat** : il est actuellement proposé sur la base du volontariat de l'élève. Nous le souhaiterions plus systématique pour tous les élèves. Ce tuteur, qui ne se substitue pas au professeur principal, serait le garant durant les années de lycée de la cohérence du parcours du jeune.
- **La possibilité de changer de filière en cours d'année**, ce qui est plus respectueux de l'élève et de son droit à l'erreur. Reste le problème des stages de remise à niveau organisés, une fois de plus, en dehors du temps scolaire, et qui ne doivent pas être la seule solution retenue.
- **Le conseil pédagogique** voit son rôle renforcé. La FCPE a été d'emblée favorable à la mise en place de cet organe, institué par la loi d'orientation du 23 avril 2005 et de programme pour l'avenir de l'École, dans tous les EPLE. Cette

instance doit permettre la concertation des équipes enseignantes sur le plan pédagogique, dans le cadre du projet d'établissement, concertation à laquelle les élèves ont tout à gagner. Qu'un décret d'application vienne préciser la nature et les compétences de ce conseil est dans l'ordre des choses.

Un point qui ne nous convient pas dans la proposition de réforme du ministre Luc Chatel :

« Dans le cas où le conseil d'administration rejetterait la seconde proposition à l'emploi des dotations en heures d'enseignement et d'accompagnement personnalisé qui lui est soumise, le chef d'établissement en arrête lui-même l'emploi : »⁶

Pour nous, la réforme ne doit pas écarter les élèves et les parents.

Si la création du conseil pédagogique ne pose pas de problème, il n'est pas concevable que ses choix ou préférences soient des décisions non soumises à l'approbation du conseil d'administration. Il n'est pas non plus possible de considérer que l'autonomie pédagogique des équipes enseignantes soit « régulée » si besoin par le chef d'établissement et non par le CA qui a voté le projet d'établissement. Pour nous, le conseil pédagogique a vocation à préparer, au même titre que la section permanente sur d'autres aspects, les choix du CA dans le cadre du projet d'établissement.

Pour aller plus loin...

Sur le thème de l'autonomie

L'autonomie qui est annoncée dans la réforme est l'autonomie pédagogique des établissements. Aujourd'hui, l'autonomie pédagogique est entre les mains du professeur, sans aucun droit de regard de la part du conseil d'administration, donc des parents, et encore moins des élèves. La situation actuelle n'est pas la bonne.

La proposition faite dans cette réforme est d'instaurer un organe, le « conseil pédagogique », dans chaque établissement, composé d'un enseignant de chaque discipline plus un enseignant par niveau. On peut discuter sur la manière dont seront « sélectionnés » les enseignants qui siégeront dans cette instance, mais nous devons reconnaître que, pour la première fois, les enseignants vont devoir organiser la pédagogie en prenant en compte l'ensemble des disciplines, voire l'interdisciplinaire, sans suprématie de telle ou telle autre discipline. C'est une équipe pédagogique qui va s'engager à travailler dans le même sens.

Nous restons très attachés à ce que ce conseil pédagogique fasse des propositions adaptées au contexte local, et que ces propositions soient validées ensuite par le conseil d'administration.

⁶ Projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et modifiant le code de l'éducation (partie réglementaire).

Il y a certes un risque que les représentants des disciplines s'affrontent en défendant des intérêts étroitement corporatistes comme le souligne certains syndicats. On peut toutefois espérer que « l'intérêt supérieur de l'enfant », qui éclaire la réflexion des différents membres de la communauté éducative, s'imposera et permettra d'apaiser les conflits.

Sur la dotation horaire

L'un des enjeux est la sectorisation. Nous voulons contrecarrer en partie les motivations des dérogations. Pour cela, la dotation horaire doit se faire non plus sur un rapport « H sur E » (heure par élève) mais sur un rapport d'heure par division (classe). Et dans ce contexte, la « moyenne » de 10 h 30 annoncée dans les textes doit devenir un minimum.

Aujourd'hui, un lycée « bien coté », va « débaucher » des élèves du lycée d'à côté (plutôt ceux qui ont de bons résultats) et ainsi, va obtenir plus de moyens puisque nous sommes dans une dotation en heure par élève. Si nous passons à une dotation en heure par division, les moyens seront redistribués de manière plus équitable ou tout au moins, l'établissement le « mieux coté » ne sera pas favorisé au détriment d'un autre.

Il reste bien évidemment, dans le contexte actuel, à obtenir des engagements sur l'absence de suppressions de postes.

Les débats qui ne sont pas les nôtres

Certains professeurs et syndicats d'enseignants mettent en avant l'abandon d'une matière dans une section, et la diminution horaire qui serait la porte ouverte à de nouvelles coupes sombres dans les effectifs d'enseignants. Ce débat est un débat syndical. Il n'est pas le nôtre.

En tant que représentants des parents d'élèves, sachons regarder avant toute chose l'intérêt de nos enfants. Est-il acceptable d'imposer des rythmes effrénés et des horaires de plus de 40 heures par semaine à des jeunes de moins de 18 ans, uniquement pour sauver des emplois ? Beaucoup d'adultes ne l'accepteraient pas eux-mêmes.

La demande de la FCPE est le respect du rythme des enfants et des jeunes. En groupes de travail et commissions, la FCPE défend pour les élèves le principe des 35 heures TTC, soit toutes tâches comprises (heures de cours, de TD ou TP et y compris les heures de travail personnel exigées).

En revanche, nous sommes bel et bien opposés aux suppressions de poste, car nous sommes persuadés que cette réforme ne peut aboutir qu'à moyens constants.